

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2018/ **114** /PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2018/027/AN
DU 05 JUILLET 2018

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2018/027/AN du 05 juillet 2018, fixant les Règles de Gouvernance des Projets Publics en République de Guinée.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **13 JUL. 2018**


Prof. ALPHA CONDE